



Reconstruction de la ligne à très haute tension entre Charleville-Mézières et Reims

Réunion d'information sur les travaux

Lucquy

5 février 2015

Compte-rendu

Une quarantaine de propriétaires et exploitants agricoles se sont réunis dans la salle polyvalente de Lucquy. Cette réunion, organisée par RTE et la Chambre d'agriculture des Ardennes, portait sur la préparation du chantier de la future ligne à très haute tension entre Charleville-Mézières et Reims. Tous les propriétaires et exploitants du secteur concernés par la ligne électrique avaient été invités par courrier nominatif. La réunion a débuté à 10h00, les échanges se poursuivant jusque vers 12h00.



Ouverture de la réunion et présentation du projet par RTE

Après accueil des participants, l'animateur annonce l'organisation de la réunion en deux temps :

- un premier temps d'explication du déroulement des travaux, des indemnités, des modalités de suivi du chantier et de présentation des intervenants sur le terrain (RTE, entreprises de chantier, Chambres d'agriculture et référents agricoles) ;
- un second temps d'échanges avec les participants.

La réunion a permis l'intervention de représentants de RTE :

- Francis KUZZAY, chargé des questions agricoles et qui veillera plus particulièrement au bon déroulement du chantier et au respect des engagements de RTE ;
- Denis HAJDUK, ingénieur travaux chargé du suivi du chantier ;
- Eric DECCUBER, assistant technique de contrôle.

Céline BORDRON de la Chambre d'Agriculture des Ardennes était également présente en tribune.

Les entreprises chargées des travaux étaient aussi représentées par :

- Omar TEBREROU, conducteur de travaux (Omexom)
- Ghislain YZOARD, interlocuteur agricole (Omexom)
- Franck BELOTTI, conducteur de travaux (SPIE Fondations)
- François ALOO, chef de chantier (SPIE Fondations)

En début de réunion, **Francis Kuzzay** rappelle brièvement les étapes de la concertation, avec notamment la signature en décembre 2014 d'une convention locale avec la Chambre d'agriculture pour définir les modalités de suivi du chantier et d'indemnités.

Denis Hajduk expose les principales étapes du chantier (réalisation des pistes d'accès, assemblage et levage des pylônes, déroulage des câbles...). Pour chacune des étapes, **Céline Bordron** détaille les principaux points de vigilance que les exploitants doivent intégrer afin de veiller au bon déroulement du chantier.

Céline Bordron commente ensuite les différentes indemnités versées à l'exploitant et au propriétaire et les actions à mettre en place dans le cadre des déclarations PAC.

Enfin **Francis Kuzzay et Céline Bordron** présentent les intervenants qui seront prochainement sur le terrain, et tout particulièrement les **référents agricoles du secteur** – exploitants volontaires chargés de veiller au bon déroulement du chantier - présents dans la salle.

Une « fiche-contacts » regroupant l'ensemble des coordonnées (téléphone portable notamment) de ces divers interlocuteurs a été distribuée à tous les participants.

Echanges avec l'assemblée

Une première observation porte sur la présence de collecteurs qu'il faudrait peut-être dévier avant d'implanter le pylône (à cheval sur deux exploitations). Francis Kuzzay indique que cette observation – notée en séance - devra à nouveau être spécifiée lors de l'état des lieux avant travaux.

Un exploitant souhaite savoir qui mesure les surfaces impactées par la PAC. Céline Bordron explique que les surfaces effectives sont définies dans le plan annexé à l'état des lieux avant travaux, ce qui constitue un justificatif pour la DDT des Ardennes. Elle précise que des débordements accidentels peuvent survenir lors des travaux, l'exploitant doit être vigilant et le cas échéant procéder à des déclarations en adéquation avec la réalité.

Un exploitant s'interroge sur la date de commencement des travaux vis-à-vis de ses déclarations PAC¹. Céline Bordron explique que si les travaux n'ont pas commencé au 15 mai, il faut faire une déclaration normale, puis réaliser au commencement des travaux une déclaration modificative d'assolement. Elle précise que la DDT est déjà informée des exploitations concernées par ce chantier et s'attend à recevoir ces déclarations modificatives.

Un agriculteur demande si les pistes d'accès situées à proximité de l'ancienne ligne seront maintenues jusqu'au démontage. Denis Hajduk répond que cela peut en effet être envisageable pour évacuer l'ancien pylône et ainsi éviter de refaire des dégâts. Cela sera étudié au cas par cas.

Un exploitant évoque les pertes financières vis-à-vis de la PAC lors du chantier de l'A34. Céline Bordron rassure l'assemblée en expliquant qu'avec la nouvelle PAC, les modalités de calcul du montant de référence s'appuient sur la surface déclarée en 2015 : « *au lieu de diviser par 100 si vous avez 100 ha de SAU, vous diviserez par 99, la moyenne sera donc supérieure à ce qu'elle aurait dû être* ». L'incidence est ainsi moindre qu'avec l'ancien système : des simulations montrent une différence de paiement de 30 euros/hectare sur 15 ans.

Un exploitant souhaite une précision sur le renouvellement des indemnités versées pour 9 ans. Francis Kuzzay explique que les accords de paiements intermédiaires ont évolué et sont désormais renouvelables automatiquement à chaque fin de bail : « *si le bail s'arrête dans trois ans, vous serez renouvelés dans trois ans* ». Cette procédure est spécifiée dans la convention nationale.

Un exploitant réclame l'obtention des certificats de garantie décennale de l'entreprise de travaux qui déplacera les collecteurs. Il demande également la pose d'un couvert herbacé au pied du pylône et l'entretien perpétuel de cette surface par RTE. Il souhaite aussi une garantie de fulguration d'animaux pour éviter de voir augmenter les cotisations d'assurances et enfin une garantie vis-à-vis du risque d'électrocution de l'exploitant.

Francis Kuzzay, après avoir rappelé l'obligation de traitement égalitaire de tous les exploitants, confirme que les entreprises de travaux mandatées pour un chantier de cette ampleur disposent évidemment d'une garantie décennale. Il précise que la réparation des drains - garantie 10 ans au lieu de 3 habituellement - est réalisée par une société spécialisée dans le drainage.

Par rapport à l'entretien au pied des pylônes, il rappelle l'expérimentation lancée sur 3 ans pour faire entretenir les pieds de pylône par l'association régionale Symbiose et précise que la végétation au pied

¹ (La date d'échéance des déclarations - habituellement le 15 mai – est exceptionnellement reportée au 9 juin)

des pylônes fera l'objet d'un suivi informatisé. Des partenariats avec des associations locales d'insertion sont par ailleurs en cours pour participer à ces entretiens.

Pour ce qui concerna la garantie sur les animaux, Francis Kuzzay indique qu'il faut, en cas de problème, immédiatement avertir RTE et procéder à une autopsie (prise en charge par RTE) afin d'obtenir, le cas échéant, une indemnisation ; ce type de procédure est prévu dans les textes liés à l'exploitation de l'ouvrage.

Il rappelle par ailleurs que le projet comporte l'enfouissement de lignes à 20 000 volts qui sont plus basses que le réseau à très haute tension ; il s'agit donc d'une amélioration par rapport à l'existant. Quant à la nouvelle ligne 400 000 volts, elle sera située très haut, à 11 mètres de hauteur au lieu des 8,5 mètres minimum imposés par la réglementation. Il évoque enfin l'expérimentation avec ERDF et la Chambre d'agriculture d'un détecteur qui alerte le conducteur de l'engin agricole à l'approche d'une ligne.

Un référent agricole souhaite savoir si l'ancienne ligne fait toujours l'objet d'un suivi des hauteurs de câbles ; il relate un phénomène de décharges électriques sur sa moissonneuse. Denis Hajduk indique que cette demande sera transmise au service en charge de l'exploitation de la ligne chez RTE, le GMR situé à Reims. Des contrôles à l'emplacement de l'incident signalé seront effectués.

Suite à d'autres remarques sur des phénomènes observés (bruit, décharges...), Francis Kuzzay distingue ensuite l'effet couronne et le phénomène d'ionisation. Il propose de se rendre sur place pour constater le phénomène, la sécurité des tiers étant une priorité majeure pour RTE.

Un exploitant souhaite savoir quelles terres sont utilisées pour combler les sols une fois l'ancienne ligne démontée et les fondations arasées. Francis Kuzzay, après avoir expliqué la notion d'Eco Chantier, précise que toutes les mauvaises terres sont évacuées et stockées, notamment pour être réutilisées en sous-couche lors du démontage de l'ancienne ligne. De la terre végétale sera ensuite déposée en surface ; à cet effet RTE dispose d'une réserve de 6 000 m³ de terre végétale suite aux travaux au poste de Seuil.

Un participant signale que lors du renforcement de la ligne en 2005, 45 m³ de béton ont été laissés dans le sol, posant des problèmes de remontée d'humidité. Ghistain Yzoard (Omexom) explique qu'il s'agit de fondations renforcées suite à la tempête de 1999. Francis Kuzzay rappelle qu'il a été convenu dans le cadre du démontage de la ligne d'enlever le béton jusqu'à 1m20. Il relate l'impact du béton – matériau inerte- en expliquant que, pour exemple, des bunkers datant de Seconde Guerre Mondiale sont toujours enfouis dans des champs correctement exploités. Céline Bordron indique que la profondeur d'1m20 suffit généralement, sauf pour les cas particuliers comme les sols à érosion forte où une plus grande profondeur peut être étudiée au cas par cas.

Un exploitant regrette qu'il ne soit pas possible d'intégrer la surface au pied du pylône en surface d'intérêt écologique (SIE) et conteste l'argumentation de la DDT. Céline Bordron explique le refus de la DDT de considérer ses surfaces en SIE du fait de l'obligation de créer une continuité écologique entre les bosquets, ce qui n'est pas le cas entre deux pylônes.

Un participant évoque la possibilité de faire réaliser les travaux d'entretien des pieds de pylônes par les communes qui touchent une taxe. Francis Kuzzay rappelle que la taxe est un impôt. Par ailleurs, RTE est prêt à indemniser l'exploitant agricole, l'entretien pouvant aussi être réalisé par des associations de chasses, des Centres d'Aide par le Travail, des associations d'insertion locale ou encore l'Association des Paralysés de France.

Un participant signale que les décapages réalisés lors des précédents chantiers étaient trop profonds. Francis Kuzzay explique que de nos jours le tri des terres est une obligation respectée. Denis Hajduk rappelle la réalisation de l'état des lieux après travaux et invite chacun à signaler tout incident à RTE, même après les travaux.

Un exploitant estime qu'il serait judicieux de faire passer les géomètres avant le mois de mai pour faciliter les déclarations PAC. Ghislain Yzoard indique que les géomètres viendront très prochainement. Il propose aux participants de rencontrer les entreprises présentes en fin de réunion pour connaître l'implantation des chemins d'accès. Francis Kuzzay rappelle le travail de terrain des bureaux d'études pour identifier les besoins des exploitants tout en évitant les zones humides et les délaissés.

Le Président de l'association foncière de Saulces-Monclin souhaite connaître l'état des chemins après les travaux. Denis Hajduk confirme qu'ils seront certainement en meilleur état car renforcés. Toute détérioration sera spécifiée dans l'état des lieux de fin de travaux et corrigée. Francis Kuzzay rappelle que les engins de chantier respectent les gabarits routiers. Concernant des routes déjà détériorées, RTE ne remet pas à neuf mais peut contribuer au financement d'une partie de la remise en état.

Un exploitant s'interroge sur le passage de la ligne au-dessus de l'autoroute et signale la présence de collecteurs. Omar Tébrérou (Omexom) répond que les modalités de passage ne sont pas précisément définies. Denis Hajduk explique que des sondages seront réalisés au préalable pour adapter le mode opératoire spécifique au franchissement de cette infrastructure routière (pose de poteaux et de filets de protection). Les modalités de passage au-dessus de la voie ferrée est similaire tout en présentant davantage de contraintes (consignation) mais sur une surface d'emprise moindre.

En conclusion, Francis Kuzzay insiste sur le fait que toutes les remarques des exploitants – au fil des réunions, lors des rencontres avec les bureaux d'études, etc – sont annotées dans un document et transmises aux entreprises de travaux, pylône par pylône.

Une fois ces échanges terminés, des discussions sur des sujets plus particuliers se sont poursuivies en face à face à la fin de la réunion.